



**Direction Régionale de l'Alimentation de
l'Agriculture et de la Forêt RHONE-ALPES**

Service Régional de l'Alimentation

**MR BRICOLAGE CLB
26 AVENUE E. MILLAUD**

69290 CRAPONNE

N/Réf. : LB/SG
Dossier suivi par : Sonia GRIMAND
Qualité : Secrétariat Agrément
Poste téléphonique : 04 78 63 25 65
E-mail : sonia.grimand@agriculture.gouv.fr

LYON, le lundi 8 octobre 2012

**AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL
INDEPENDANT A L'UTILISATION
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région RHONE-ALPES au DRAAF de RHONE-ALPES en date du 02/12/2010 ;

L'organisme MR BRICOLAGE CLB
domicilié à
26 AVENUE E. MILLAUD

69290 CRAPONNE

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : RH01140**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels OUI
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service NON
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application NON

Pièce jointe : agrément